

**OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
(article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)**

Le 12 septembre 2023

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ, Sebastien NOEL, Patrice BOURDIOL, David ALFONSO

Absents excusés : Florence SARTORI, donne procuration à Colette CALDERAN
Sophie MESPOULET, donne procuration à Vincent MARTINEZ
Elaura PEREZ, donne procuration à Sébastien NOEL

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

LE MAIRE

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins *correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service cantine* de la collectivité il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 15 septembre 2023 au 05 juillet 2024

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 15 septembre 2023 Au 22/12/2023	1	Adjoint d'animation	Agent d'animation cantine	9h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade. IB 367 IM 361

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

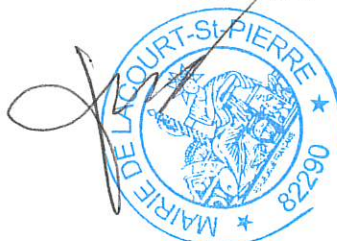
Certifie exécutoire le

Et publié ou notifié le

LE MAIRE

FRANÇOISE PIZZINI

Le 12/09/2023



Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 12 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire

Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 06/09/2023

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ, Sebastien NOEL, Patrice BOURDIOL, David ALFONSO

Absents excusés : Florence SARTORI, donne procuration à Colette CALDERAN
Sophie MESPOULET, donne procuration à Vincent MARTINEZ
Elaura PEREZ, donne procuration à Sébastien NOEL

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

Objet : désignation d'un référent déontologue AMF

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier venant de l'AMF proposant deux listes pour la désignation d'un référent déontologue.

Pour le Tarn-et Garonne, il est proposé Monsieur Jacques CALMETTES, Juge à la retraite qui a donné son accord

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

- ACCEPTE de désigner monsieur Jacques CALMETTES comme référent déontologue

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que

Le Maire
Françoise PIZZINI



Département
de
TARN ET GARONNE

EXTRAIT
du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de
MONTAUBAN

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 12 septembre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LACOURT SAINT -PIERRE
régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Françoise PIZZINI,
Maire
Date de Convocation du CONSEIL MUNICIPAL le 06/09/2023

Présents : Mesdames Françoise PIZZINI, Colette CALDERAN, Sophie MESPOULET, Elaura PEREZ, Hélène PITREL Antoinette BALOCCO, Christine BRUGNARA, Messieurs Benoit IBRES, David ALFONSO, Alain BONHOURE, Vincent MARTINEZ, Sebastien NOEL, Patrice BOURDIOL, David ALFONSO

Absents excusés : Florence SARTORI, donne procuration à Colette CALDERAN
Sophie MESPOULET, donne procuration à Vincent MARTINEZ
Elaura PEREZ, donne procuration à Sébastien NOEL

Secrétaire de séance : Hélène PITREL

Objet : attribution d'une subvention

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de Madame Christelle ROCCHI sportive qui doit participer à un Ironman à Hawaï le 14 octobre 2023 et au marathon de New York le 5 novembre 2023.

Elle propose d'attribuer 500€ de subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

- ACCEPTE d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à Madame Christelle ROCCHI

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que

Le Maire
Françoise PIZZINI

